



Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

N'oubliez pas d'aller voter, c'est un petit geste qui fait une grande différence ! Voici les dates et les endroits pour exercer votre droit de vote:

Vote par anticipation : 30 et 31 octobre 2021 de 9 h 30 à 20 h

Districts 1, 2 et 3

École des Pionniers - pavillon Laure-Gaudreault (130, rue Jean-Juneau)

Districts 4, 5 et 6

Centre communautaire multifonctionnel secteur est – CCMSE (4950, rue Lionel-Groulx)

Vote au Bureau de la présidente d'élection : 3 novembre 2021 de 9 h 30 à 20 h

Tous les districts : Hôtel de ville – salle Jobin

Cette journée de vote est réservée aux électeurs qui ont besoin de plus de temps pour voter ainsi que pour les électeurs pour qui il est impossible de voter lors des deux jours de vote par anticipation et de la journée du scrutin.

Vote par correspondance

Les enveloppes de vote par correspondance doivent être reçues au plus tard le **5 novembre à 16 h 30** au Bureau de la présidente d'élection situé à l'hôtel de ville. Il ne sera pas possible de laisser votre enveloppe sur les lieux de vote.

Nous invitons tous les électrices et les électeurs, à consulter régulièrement la page des Élections 2021 sur le site Internet de la Ville (vsad.ca/elections2021), ainsi que via la page Facebook VSADOfficiel. Vous pourrez suivre les résultats des votes au cours de la soirée du 7 novembre via notre page Facebook. Le résultat final sera publié sur la page des Élections 2021 de notre site Web à la fin de la soirée. Pour toutes informations additionnelles, vous pouvez communiquer avec le Bureau de la présidente d'élection à cette adresse : election2021@vsad.ca.

Jour du scrutin : 7 novembre 2021 de 9 h 30 à 20 h

District 1 - Des Coteaux

Campus Notre-Dame-de-Foy (CNDF) – cafétéria du pavillon principal (5000, rue Clément Lockquell)

District 2 - Portneuf

Stade Leclerc (stade de soccer couvert appartenant au CNDF, 5080, rue Marius-Barbeau)

District 3 - Lahaye

École des Pionniers, pavillon Laure-Gaudreault (130, rue Jean-Juneau)

District 4 - Du Lac

Stade Leclerc (stade de soccer couvert appartenant au CNDF, 5080, rue Marius-Barbeau)

District 5 - Les Bocages

Centre communautaire multifonctionnel secteur est - CCMSE (4950, rue Lionel-Groulx)

District 6 - Haut-Saint-Laurent

Centre communautaire multifonctionnel secteur est - CCMSE (4950, rue Lionel-Groulx)

Vous pouvez consulter la carte des districts électoraux à la page suivante.



ABONNEZ-VOUS AUX ALERTES CITOYENNES VIA NOTRE SITE WEB

La Ville tient à vous rappeler qu'il est très important que les citoyens s'inscrivent aux *Alertes citoyennes* afin d'être alertés et informés de tout événement se déroulant sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Pour vous inscrire, vous devez vous rendre au <https://alertes.vsad.ca/> et remplir le formulaire.

Inscrivez-vous à notre nouvelle alerte *Emplois*.



La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 23 novembre à 19 h 30. Cette séance se tiendra à la salle Jobin de l'hôtel de ville et les citoyens peuvent y assister, à moins d'avis contraire émis par la Santé publique. Les Augustinois peuvent poser leur question en personne pendant la séance, lors des périodes prévues à cet effet, ou par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca et via la page Facebook @VSADOfficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible de préférence avec rendez-vous et à distance (par courriel ou par téléphone), du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au info@vsad.ca pour prendre rendez-vous.

•• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 ••

Pour tout savoir
sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!

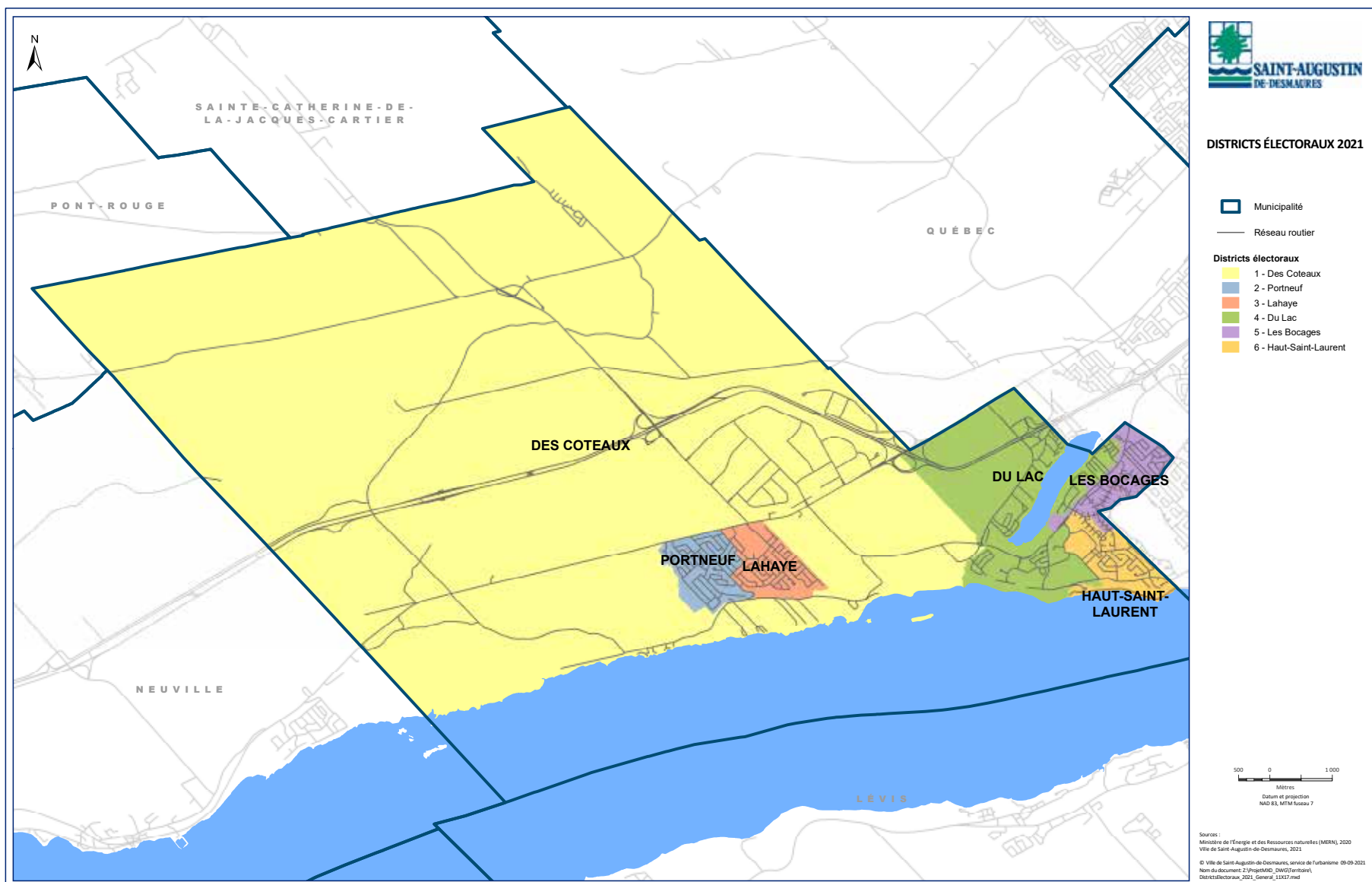


@VSADofficiel
@Les Augustinois actifs



@VSADofficiel

ÉLECTIONS MUNICIPALES - CARTE DES DISTRICTS ÉLECTORAUX



RAPPEL - 4^E VERSEMENT DES TAXES FONCIÈRES : 5 NOVEMBRE

Le 5 novembre prochain, est la date d'échéance du quatrième et dernier versement pour les taxes municipales.

PAIEMENT : Informez-vous des directives en vigueur avant de vous déplacer à l'hôtel de ville en nous appelant au 418 878-2955 entre 8 h et 16 h.

Rappel - **NOUS N'ACCEPTONS PLUS LES CHÈQUES.**

FINI LES OUBLIS

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENTS PRÉAUTORISÉS (PPA)

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire sur notre site Internet et en nous le retournant accompagné d'un chèque portant la mention « annulé ».

vsad.ca/budget-finances

SIMPLE ET RAPIDE - PAIEMENT AUTOMATISÉ

Selon les options offertes par les institutions financières participantes : Internet, téléphone, guichet automatique.

Par Internet, choisissez le fournisseur « Ville St-Augustin-de-Desmaures – Taxes foncières et facture diverse » et inscrivez votre numéro de matricule à 18 chiffres.

VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tiendra une vente à l'enchère publique le 29 novembre 2021 concernant les immeubles inscrits pour défaut de paiement de taxes. Cette vente aura lieu à 10 h à l'hôtel de ville, sise au 200, route de Fossambault. Vous trouverez la liste des immeubles inscrits sur notre site Internet au vsad.ca/avis. Puisque nous suivons les directives de la Santé publique, il serait préférable de nous contacter la veille pour confirmer votre présence ainsi que la tenue de la vente, par courriel à tresorerie@vsad.ca ou par téléphone au 418 878-4662 poste 5315, avant de vous déplacer.

Suivez les avis sur notre site Internet au vsad.ca/avis ou par les alertes citoyennes.

RETOUR SUR LA CONSULTATION CITOYENNE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL SECTEUR EST (CCMSE)

Entre le 13 et le 17 octobre, les Augustinois ont été consultés en vue d'élaborer le concept qui guidera l'aménagement extérieur du CCMSE. Des séances sous forme d'atelier, en compagnie du Groupe BC2 mandaté pour réaliser la consultation, ont lancé le processus de consultation le mercredi 13 octobre. Par la suite, la plateforme de consultation citoyenne **VSAD Je participe!** (<https://vsad-jeparticipe.ca>) a offert la possibilité aux Augustinois de partager leurs idées et commentaires en ligne via cette plateforme. Des tables avec fiches de commen-

taires ont également été installées à la bibliothèque, au CCMSE et au Complexe sportif multifonctionnel au cours de la fin de semaine du 16 et 17 octobre.

Une centaine de citoyens ont participé à cette démarche qui permettra d'offrir aux Augustinois un site d'activité unique et orienté sur leurs besoins. Nous remercions tous les participants pour leur implication !



DÉNEIGEMENT

La température est peut-être encore clémente (du moins le mois d'octobre était magnifique au moment d'écrire ces lignes), mais novembre peut nous réserver de belles (ou moins belles) surprises. Ainsi, le Service des travaux publics souhaite rappeler certaines règles, qui facilitent grandement leurs opérations de déneigement :

- Lors du déneigement de votre entrée privée, si vous devez stationner votre véhicule dans la rue assurez-vous d'utiliser le même côté que vos voisins. Dans les rues plus étroites, les grattes ne sont pas toujours en mesure de circuler entre deux véhicules, surtout avec les amoncellements de neige;
- Pour les détenteurs de boîtes aux lettres en zone rurale, assurez-vous de bien la fixer, et cela à la limite de l'emprise de la Ville;
- Il est interdit de pousser ou souffler la neige dans la rue ou sur une borne-fontaine;
- Une alerte pour les opérations déneigement de nuit est toujours émise avant le début des travaux, ce qui implique normalement une interdiction de stationner dans les rues : au besoin, certains stationnements municipaux sont disponibles :

Secteur Les Bocages

Centre communautaire multifonctionnel secteur est : 4950, rue Lionel-Groulx
Centre socio-récréatif Les Bocages : 4850, rue du Sourcin

Secteur Centre (village)

Centre Delphis-Marois : 300, rue de l'Entrain
Complexe sportif multifonctionnel : 230, route de Fossambault
Rue des Grands-Lacs, à côté de la rue du Vitrier

- Finalement, si ce n'est déjà fait, vous êtes invités à vous inscrire à notre service en ligne d'alertes citoyennes, pour ne rien manquer de nos opérations déneigement : alertes.vsad.ca.

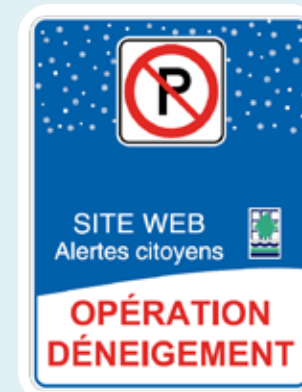


Ou plutôt... vous souvenez-vous du mois de novembre 2018 ? En date du 27, le sol était déjà recouvert de 39 centimètres de neige! Et il ne s'agissait pas d'un record, puisqu'en 1986, il y avait eu 56 cm, et en 1965, 58.

Cela dit, n'oubliez pas la nouvelle date limite, depuis 2019, pour la pose de vos pneus d'hiver, soit le 1^{er} décembre.

4 FAÇONS DE VOUS INFORMER

1. Inscrivez-vous aux alertes citoyennes sur le site Web de la Ville. Dès qu'une opération déneigement sera déclenchée, vous recevrez ainsi un courriel ou un SMS. La méthode la plus efficace !
2. Téléphonez à la ligne info-neige au numéro 418 878-6344
3. Consultez le vsad.ca
4. Surveillez les panneaux lumineux



APPEL D'INTÉRÊT - TRANSPORT DE NEIGE

Le Service des travaux publics est en planification de sa saison hivernale et procède à la mise à jour de sa banque de transporteurs de neige.

Intéressé ? Vous possédez un camion 10 ou 12 roues, ou un semi-remorque ? Faites-nous part de votre intérêt à participer à un appel d'offres à l'adresse suivante : travauxpublics@vsad.ca



CALENDRIER 2022

Il y a quelques semaines, la VSAD lançait la 4^e édition de son très populaire concours photo servant à illustrer le calendrier annuel.

Encore cette année, ce concours fut un grand succès. Au total, 105 photos respectant les critères établis, ont pu être soumises au vote du public via la page Facebook VSADOfficiel. Plus de 3000 votes ont été enregistrés.

Comme mentionné dans les règlements du concours, la Ville se réserve le droit de choisir la photographie de la page couverture. Nous vous gardons la surprise,

vous pourrez donc voir la ou les photos qui auront été choisies pour figurer en page couverture du calendrier 2022 en décembre prochain.

Félicitations à tous les photographes et nous vous remercions de faire rayonner la VSAD par vos magnifiques clichés. Nous remercions également ceux et celles qui ont pris le temps de voter pour leurs photos favorites. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine! Le calendrier sera distribué par la poste en décembre.

Voici le nom des photographes ayant remporté la faveur des citoyens.

HIVER

Stéphanie Gauthier
Sophie Lachance
Jean Labbé



ÉTÉ

Jean-Labbé
Élodie Charron
Billy Drolet



PRINTEMPS

Jany Rochon
Jean Labbé
Stéphanie Gauthier



AUTOMNE

Stéphanie Gauthier
Jean Labbé
Élodie Charron



Ordures

Les ordures seront collectées aux deux semaines. La collecte des branches se fait dans la collecte des ordures régulières en ballots ou dans des sacs noirs.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines.

Résidus verts

Les résidus verts seront ramassés jusqu'au 11 novembre. Mettre les résidus dans des sacs orange, transparents ou en papier.

Écocentres

Horaire d'été : du 15 avril au 15 novembre

Lundi et mardi : 9 h à 17 h
Mercredi, jeudi et vendredi : 9 h à 20 h
Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

Horaire d'hiver : du 16 novembre au 14 avril

Lundi et mardi : Fermé
Mercredi : 9 h à 17 h
Jeudi et vendredi : 9 h à 19 h
Samedi et dimanche : 9 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

Pendant l'hiver, vous pouvez apporter vos encombrants à l'écocentre.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



NOVEMBRE

L	M	M	J	V
1 	2 	3 	4 	5
8 	9 	10 	11 	12
15 	16 	17 	18 	19
22 	23 	24 	25 	26
29 	30 			

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
		1 	2 	3
6 	7 	8 	9 	10
13 	14 	15 	16 	17
20 	21 	22 	23 	24
27 	28 	29 	30 	31

PATINOIRES EXTÉRIEURES

Encore cette année des patinoires extérieures seront entretenues, soit par la Ville au Complexe sportif, et par un sous-traitant dans les différents parcs et bâtiments. L'installation des bandes se fera au début du mois de novembre, et l'arrosage dès que les conditions météorologiques le permettront.

À l'instar de l'an dernier, des abris extérieurs seront installés à toutes les patinoires; des règles sanitaires pourraient devoir être appliquées, selon les mesures gouvernementales en vigueur.

Certaines installations seront modifiées à partir de cette année :

Parc Place-Portneuf (rue du Trèfle, rue du Chanvre, rue de l'Oseille)

Les mini bandes et buts de hockey seront remplacés par des bandes et buts standards. Des filets seront également ajoutés derrière les buts.

Centre socio-récréatif Les Bocages (rue Les Bocages, rue Gaboury et rue des Bosquets)

Le nouveau skateparc étant localisé sur l'ancienne patinoire sans bandes, cette dernière sera relocalisée un peu plus loin sur le terrain.

Le terrain de baseball sera de nouveau transformé en patinoire avec bandes et équipée de buts de hockey standards.

Parc Richard-Gosselin (chemin du Domaine)

Le terrain a été préparé cet été avec de la poussière de pierre, pour améliorer la surface de glace.

Complexe Sportif multifonctionnel (route de Fossambault)

La patinoire pourrait être légèrement déplacée, afin d'en agrandir la superficie.

Centre socio-récréatif Delphis-Marois (rue de l'Entrain)

Les installations demeurent inchangées.



6 NOVEMBRE – CHANGEMENT D'HEURE

Dans la nuit du 6 au 7 novembre, il y a aura le retour à l'heure normale (il faut reculer l'heure). Lors de ce changement d'heure, les services d'incendies vous conseillent fortement de vérifier vos avertisseurs de fumée, si ce n'est pas déjà fait.

- Passer légèrement l'aspirateur à l'extérieur et à l'intérieur du boîtier cela empêchera la poussière de s'accumuler sur les capteurs de fumée. Les avertisseurs électroniques ne doivent pas être ouverts, il faut juste les épouseter par l'extérieur.
- Il faut remplacer les avertisseurs de fumée au moins aux 10 ans.



Saviez-vous que si un incendie survenait chez vous, en trois minutes, le feu et la fumée pourraient vous piéger? Il est obligatoire d'avoir un avertisseur de fumée fonctionnel par étage de maison, même au sous-sol ou dans chaque logement.

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES

- Pour vérifier si votre avertisseur fonctionne, appuyez quelques secondes sur le bouton d'essai. Le signal doit retentir immédiatement.
- Vous pouvez vérifier sa capacité à détecter la fumée, en éteignant une chandelle à proximité de l'avertisseur, mais attention, si vous êtes reliés à une centrale, contactez-les d'abord pour les aviser de votre test.
- Si vous entendez des signaux sonores intermittents, ce son veut dire que la pile est faible, il faut la changer. Il ne faut pas mettre de pile rechargeable dans un détecteur de fumée, vous pouvez privilégier une pile longue durée, au lithium par exemple.



JOUR DU SOUVENIR

Chaque année, à la 11^e heure, du 11^e jour, du 11^e mois se déroule la Cérémonie du jour du Souvenir afin de rendre hommage à tous ceux qui sont morts au combat. Ce jour est un rappel des sacrifices de ceux tombés au service de leur pays et saluer le courage de ceux qui sont présentement en service actif.



LES ANIMAUX ET LA VILLE

LES CHIENS

En vertu du Règlement n° 2017-519, il est interdit, sur le territoire de la Ville, de garder un chien sans avoir préalablement obtenu une licence (médaille) pour celui-ci. Elle doit en tout temps être attachée au cou de votre chien.

Votre chien doit toujours être promené en laisse dans les espaces publics, sauf à l'intérieur du parc canin. Lors de vos promenades, pensez apporter des sacs afin de ramasser de façon adéquate les selles de votre animal.



LES POULES PONDEUSES

Les poulaillers urbains sont autorisés par le Règlement n° 2017-519 à Saint-Augustin-de-Desmaures, en effet vous pouvez avoir jusqu'à quatre poules. La garde d'un coq est cependant prohibée. La garde de poules est autorisée uniquement à l'intérieur d'un poulailler muni d'un enclos extérieur grillagé de manière à ce qu'elles puissent circuler librement entre le poulailler et l'enclos. Il est interdit de laisser errer les poules à l'extérieur du poulailler et de l'enclos, sur le terrain, dans les rues, les parcs et les places publiques.

L'aménagement du poulailler et de l'enclos doit permettre aux poules de trouver de l'ombre en période chaude et une source de chaleur en période plus froide (isolation et chauffage). Le poulailler doit prévoir une bonne ventilation et un espace de vie convenable.

Avec l'hiver qui s'en vient, les citoyens doivent penser au bien-être de leurs poules pendant cette période de froid. Certains aspects sont importants dont :

- Limiter au maximum les courants d'air et l'humidité ;
- L'installation d'une lampe chauffante grillagée est nécessaire ;
- Les poules doivent avoir accès à l'eau en tout temps, des solutions comme un abreuvoir avec une plaque chauffante sont possibles ;
- L'adaptation de leur nourriture pour leur permettre d'affronter la saison hivernale.



LES ANIMAUX SAUVAGES

La Ville aimerait vous rappeler que les animaux sauvages n'ont pas besoin des humains pour vivre et se nourrir. Assurez-vous qu'aucun animal n'ai accès à vos poubelles et déchets ménagers, car ils leur offrent un garde-manger bien rempli, et ce, tout au long de l'année. Nettoyez les lieux qui pourraient attirer l'animal comme, le dessous d'un cabanon, d'un garage, d'une galerie ou d'un patio. Les entretoits et les greniers sont aussi des refuges intéressants surtout avec l'arrivée de la saison froide.

Nourrir, loger ou vous occuper d'un animal sauvage, sont des petits gestes qui semblent anodins, mais qui peuvent avoir des conséquences fâcheuses :

- Augmentation des risques de collision ;
- Changement de comportement (agressivité, familiarisation avec l'humain) ;
- Dépendance accrue à la nourriture artificielle ;
- Population anormalement élevée qui peut mener à la transmission de certaines maladies ; ces animaux transportent des insectes et des parasites porteurs de maladies transmissibles à l'humain et à vos animaux de compagnie.



LES NUISANCES

L'article 14 du Règlement n° 2017-519 porte sur les nuisances. Chaque année le Service de l'urbanisme reçoit des plaintes par rapport à l'un ou l'autre des points suivants. Nous demandons donc la collaboration des citoyens propriétaires d'animaux de compagnie afin de limiter ces nuisances.

Constitue une nuisance, tout animal domestique :

1. qui n'est pas en laisse ou sur le terrain de son gardien;
2. qui cause un dommage à la propriété d'autrui;
3. qui aboie, miaule, hurle, gémit ou émet des sons de nature à troubler la paix, le confort ou la jouissance paisible de la propriété publique ou privée dans le voisinage;
4. qui se trouve sur un terrain privé sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de ce terrain;
5. qui se trouve dans une aire de jeux publique pour enfants;
6. qui mord ou tente de mordre une personne ou un autre animal;
7. qui présente un danger pour une personne;
8. qui est errant;
9. qui est atteint d'une maladie contagieuse;
10. qui répand des matières résiduelles;
11. qui participe à un combat avec un animal;
12. qui est un chien dangereux.

Pour avoir plus d'informations et pour consulter le règlement complet visitez la page du site Internet vsad.ca/animaux, ou contactez le Service de l'urbanisme au urbanisme@vsad.ca ou par téléphone au 418 878-2955.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE: DIMINUTION DES LIMITES DE VITESSE

En appliquant le Règlement n° 2021-665 sur les limites de vitesse applicables sur le territoire de la ville, vous verrez apparaître graduellement de nouveaux panneaux de prescription sur nos voies de circulation.

Vous êtes donc invités à la prudence et à être attentif à cette nouvelle signalisation, qui diminue les limites de vitesse sur la majorité des rues, routes et rangs de Saint-Augustin-de-Desmaures. Vous trouverez la cartes des secteurs de changement de vitesse sur notre site Web dans la section sécurité routière.

Pour plus d'information sur ce règlement et sur le Comité consultatif sur la circulation et la sécurité routière : vsad.ca/securite-routiere.

RADARS PÉDAGOGIQUES

La Ville s'est dotée d'une ligne directrice afin d'effectuer une rotation quant à la localisation de ses radars pédagogiques mobiles (radars indiquant la vitesse

des automobilistes dans une optique de sensibilisation et de recueil de données).

Le déploiement s'est fait en plusieurs phases; d'abord en ciblant les zones où se trouvent les usagers vulnérables : écoliers, personnes âgées, personnes à mobilité réduite et cyclistes. Ensuite, ont été visés les artères principales et les endroits reconnus comme étant « problématiques ».

**RÉDUISEZ VOTRE VITESSE
POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS !**



TRAVAILLEZ POUR VOTRE VILLE !



Bordée par le fleuve et couvrant un vaste territoire, la Ville de-Saint-Augustin-de-Desmaures rayonne par sa beauté par sa qualité de vie exceptionnelle.

Dotée de paysages remarquables alliant nature et banlieue, Saint-Augustin-de-Desmaures se démarque également par son dynamisme culturel. Ses nombreuses activités culturelles et ses installations au bénéfice des citoyens ne sont que quelques facteurs contribuant à cette qualité de vie.

Les employés qui y œuvrent chaque jour contribuent par les valeurs de collaboration, de compétence, d'efficacité, de rigueur et d'éthique à en faire une ville rayonnante et attrayante.

Se joindre à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, c'est se joindre à un employeur de choix offrant la possibilité de se réaliser au travail tout en bénéficiant d'une qualité de vie exceptionnelle.

Les postes suivants sont à combler:

- Greffier adjoint
- Technicien en génie civil
- Agent en ressources humaines et SST
- Mécanicien
- Marcheurs signaleurs
- Opérateurs journaliers
- Journaliers auxiliaires
- Préposé à l'entretien
- Auxiliaire à l'entretien du Complexe sportif
- Surveillants de plateaux d'activités
- Brigadiers scolaires

Inscrivez vous à notre toute nouvelle catégorie d'alertes citoyennes **EMPLOIS** via notre site Web au <https://alertes.vsad.ca>.



D'autres opportunités de carrière vous attendent,
visitez notre site web au [VSAD.ca](https://vsad.ca)

Travailler à la **VSAD** c'est
faire un travail **Valorisant**
et **Stimulant** dans un
environnement **Agréable** où de
nombreux **Défis** t'attendent!

La page des Augustinois actifs

Une Vie culturelle et des loisirs qui s'Animent et se Dynamisent

Grande marche du Grand défi Pierre Lavoie



La Grande marche du Grand défi Pierre Lavoie de Saint-Augustin-de-Desmaures s'est déroulée le samedi 16 octobre dernier. Plus de 200 personnes ont participé à cette marche, en bravant la pluie et le vent! Le Parcours des Lions dans le secteur Les Bocages a été utilisé dans le cadre de cet évènement. Nous tenons à remercier le

Club Lions Cap-Rouge/Saint-Augustin pour leur participation active et leur implication dans cet évènement, ainsi que Cardio Plein Air qui a offert des échauffements aux participants. Les participants ont eu le plaisir de participer à un rallye pendant leur marche pour courrir la chance de gagner une carte cadeau de 50 \$ chez un détaillant sportif local. Félicitations aux 5 gagnants, ainsi qu'à tous les participants. Que vous ayez participé à cette Grande marche organisée ou que vous ayez participé à la maison, ensemble, nous avons marché vers une ville en meilleure santé!



Activité 50 ans et +

Programme Équilibre santé

Conférence « Vieillir et bien se nourrir »

par Audrey Couture, nutritionniste

Mercredi 17 novembre 11 h au Centre communautaire multifonctionnel secteur est

Conférence « Les nouvelles tendances en alimentation »

par Audrey Couture, nutritionniste

Mercredi 24 novembre 11 h au Centre communautaire multifonctionnel secteur est

Activités régulières

Chanter pour chanter jeudi 25 octobre 13 h 30 au Delphis-Marais. Encore quelques places disponibles à la *Viactive* et à la *conversation anglaise*. Inscrivez-vous en ligne au VSAD.ca.



Activités libres 50 ans et plus

Différentes activités 50 ans et plus sont disponibles gratuitement. Le port du couvre-visage est obligatoire pour participer aux activités.

Maison Omer-Juneau

La maison Omer-Juneau ouvre ses portes graduellement cet automne.

Lundi : 9 h à 16 h

Jeu : 9 h à 21 h

Samedi : 9 h à 16 h

Inscription aquatique - Hiver 2022 - Sodem

Inscriptions résidents : du 6 au 12 décembre

Inscriptions pour tous : du 13 décembre au 4 janvier

Début de la session : le lundi 10 janvier

La programmation sera disponible sur le VSAD.ca à la fin novembre.

Fermeture des terrains sportifs

L'hiver approche, ce qui annonce la fermeture progressive des terrains sportifs extérieurs. Toutefois les terrains de tennis demeurent ouverts jusqu'au 14 novembre. Nous vous préparons une belle saison hivernale, restez à l'affût pour connaître les activités qui seront offertes. Si vous souhaitez continuer à bouger, participez à nos activités libres en gymnase. Consultez l'horaire au VSAD.ca.

Deux nouveaux services sont offerts au Centre communautaire multifonctionnel secteur est (CCMSE).

Point de cueillette de la bibliothèque Alain-Grandbois

Les abonnés ont maintenant la possibilité de récupérer leurs documents réservés au CCMSE.

C'est simple :

- Réservez vos documents via le catalogue d'accès public au catalogue.vsad.ca;
- Lorsque le document est disponible, vous recevez un avis pour vous en informer;
- Vous pouvez alors téléphoner au comptoir du prêt de la bibliothèque Alain-Grandbois pour demander le transport des documents vers le CCMSE. Notez qu'un délai de 24 h est nécessaire pour le transport et que votre carte d'abonné est nécessaire pour récupérer le document. Tous les détails sont disponibles au catalogue.vsad.ca et auprès du personnel de la bibliothèque.

Chute à livres

Une chute à livres est maintenant accessible au CCMSE pour le retour des documents de la bibliothèque Alain-Grandbois. Cette chute remplace celle qui était au CNDP. La chute est disponible sur les heures d'ouverture du CCMSE, soit du lundi au vendredi de 9 h à 21 h, le samedi de 9 h à 16 h et le dimanche de 9 h à 14 h.

Tokyo : jeux d'émotions

Conférence de Sabrina Duchesne

Athlète paralympique, médaillée aux jeux de Tokyo 2020

Dans le cadre de la Journée internationale des personnes handicapées, vous êtes conviés à assister à la conférence de l'athlète paralympique médaillée en paratation aux jeux de Tokyo 2020 et résidente de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Date : Mercredi 1^{er} décembre

Heure : 19 h

Lieu : Salle Jobin, hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Inscrivez vous en ligne au VSAD.ca



Photo : Ron Sombilon

À NE PAS MANQUER !

À la bibliothèque Alain-Grandbois ::

- 12 novembre à 18 h 30 : Heure du conte en pyjama
- 19 novembre à 14 h 30 : Pédago à la biblio La magie du feutre

Maison Thibault-Soulard et en virtuel:

- 4 novembre à 19 h : Concert de musique *Paris au siècle des lumières* par le Collectif de la cité

Centre communautaire multifonctionnel secteur est :

- 20 novembre 10 h : Atelier pour enfant *Rudolphe, ma marionnette à cordes*

En virtuel :

- 16 novembre 19 h : Discussion avec Simon Boulerice

Pour ne rien manquer, suivez la page Facebook Les Augustinois actifs ou VSAD.ca